



Procès-verbal – COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à 17h30, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 16 juin 2025, s'est réuni dans la salle de réunion de Somme numérique à Amiens et par téléconférence conformément aux statuts du syndicat mixte. La séance est présidée par M. VARLET Philippe, Président du syndicat mixte Somme numérique.

Ouverture de la séance

- 1 - Constat du quorum – « le Comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses délégués en exercice, sont présents ou représentés » (cf. article 13 du règlement intérieur)
- 2 – Pouvoirs (aucun membre ne peut disposer de plus d'un pouvoir de vote).
- 3 - Désignation du secrétaire de séance
- 4 – Approbation du procès-verbal de la séance du 01 avril 2025

Composition du Comité syndical et répartition des voix (article 7 des statuts) :

- Le Département de la Somme désigne 6 délégués qui disposent chacun de 6 voix
- Amiens Métropole désigne 6 délégués qui disposent chacun de 6 voix
- Les EPCI de moins de 30 000 habitants désignent 2 délégués qui disposent chacun d'une voix
- Les EPCI de 30 000 à 50 000 habitants désignent 3 délégués qui disposent chacun d'une voix ;
- Les EPCI de plus de 50 000 habitants désignent 4 délégués.

Les statuts ne prévoient pas la désignation de suppléant.

Tenant compte de ces éléments, nous comptabilisons 104 voix pour la totalité des délégués.

1 - Constat du quorum : « le Comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses délégués en exercice, sont présents ou représentés » (cf. article 13 du règlement intérieur). Pour cette séance, le comité syndical est constitué de 14 élus présents et 12 délégués représentés, soit un total de 66 voix.

2 – Pouvoirs (aucun membre ne peut disposer de plus d'un pouvoir de vote) : ils sont listés dans les tableaux ci-dessous.

3 - Désignation du secrétaire de séance du jour : Monsieur PARSIS Laurent

Somme Numérique

	Présents	Pouvoirs	Voix
1	Monsieur VARLET	Monsieur PENAUD	7
2	Monsieur PARSIS	Madame MAILLE-BARBARE	7
3	Monsieur DELFOSSE	Mme DE WAZIERS	7
4	Monsieur LEFEBVRE	Monsieur WALIGORA	2

	Présents en téléconférence	Pouvoirs	Voix
1	Monsieur BEAUFILS	Monsieur FOUCAULT	7
2	Monsieur DEFRANCE	Madame LHOMME	7
3	Monsieur MAROTTE	Monsieur DECLE	7
4	Monsieur PAYEN	Monsieur DEBEUGNY	2
5	Madame POUPART	Monsieur DURIEUX	2
6	Monsieur MASSET	Madame DELETRE	7
7	Monsieur GILLET	Monsieur BEAUMONT	2
8	Monsieur HAZARD		1
9	Madame LHOMME		6
10	Monsieur GORRIEZ	Monsieur JACQUES	2

	Excusés		
		18	Monsieur LECOMTE
1	Mme PINON	19	Monsieur VASSENT
2	Madame DELETRE	20	Monsieur DEFRANCE
3	Madame ROY	21	Monsieur MAILLE
4	Monsieur FOUCAULT	22	Monsieur WALIGORA
5	Monsieur DECLE	23	Monsieur HECQUET
6	Monsieur PENAUD	24	Monsieur THUEUX
7	Monsieur GEST	25	Monsieur TRABOUILLET
8	Monsieur DE JENLIS	26	Madame DE WAZIERS
9	Monsieur BIHET	27	Monsieur DE MONCLIN
10	Madame HEROUART	28	Monsieur LEBRUN
11	Monsieur FAUVET	29	Monsieur BLOCKLET
12	Monsieur BEAUMONT	30	Monsieur DURIEUX
13	Monsieur FRION	31	Monsieur DEMARCY
14	Monsieur JACOB	32	Monsieur DEBEUGNY
15	Madame LEMAIRE	33	Monsieur JACQUES
16	Monsieur FOURNIER		
17	Monsieur SAINTYVES		

Comité syndical du 23 juin 2025

Le mot du Président

Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Je vous remercie pour votre présence à cette séance qui marque la clôture de ce premier semestre 2025, période durant laquelle nos efforts collectifs ont permis d'avancer sur plusieurs dossiers stratégiques pour l'avenir de notre syndicat et des territoires adhérents.

L'ordre du jour de ce comité est riche et déterminant pour les mois à venir. Il nous amène d'abord à nous prononcer sur le vote des budgets supplémentaires 2025, indispensables pour ajuster nos moyens financiers. Ce budget actualisé doit nous permettre de soutenir les projets en cours, d'intégrer les évolutions économiques récentes et de préparer les investissements nécessaires.

J'aimerais d'ailleurs insister sur un projet structurant : après une année d'expérimentation réussie du déploiement d'un réseau bas débit de type Lora et de divers cas d'usages liés aux objets connectés, je suis heureux de pouvoir vous présenter aujourd'hui les conditions d'une généralisation de cette offre sur l'ensemble de notre territoire.

Nous avons projeté dans le plan de financement prévisionnel un déploiement mesuré et progressif, afin d'accompagner la dynamique territoriale tout en garantissant l'équilibre économique de l'opération. Le financement est assuré par les contributions des structures bénéficiaires et par les fonds européens FEDER.

Ce projet comprend une offre de services complète : connectivité sécurisée via un réseau public d'objets connectés, un stockage de vos données dans notre Data Center public et accompagnement des collectivités, mise à disposition d'une plateforme de visualisation des données et de pilotage des services.

Notre ambition est claire : permettre à chaque collectivité ou établissement public qui le souhaite d'accéder à un environnement technologique souverain fiable et évolutif, pour accompagner leurs politiques publiques en matière d'énergie, d'environnement, de gestion des bâtiments ou encore de services aux habitants.

Voici dans les grandes lignes, les moments forts des sujets portés à l'ordre du jour que je vous propose de commencer à dérouler dès à présent.

Délibérations

1. Budgets supplémentaires 2025

Le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2025 a pour objet d'intégrer les résultats de l'exercice 2024 constatés au moment du vote du compte administratif, ainsi que d'ajuster les crédits en fonction des amortissements, des prévisions et besoins constaté en cours d'année.

Nous présentons un budget supplémentaire pour le budget principal, ainsi que pour les 2 budgets annexes.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident que les budgets supplémentaires de l'exercice 2025 sont approuvés. Les montants totaux des budgets (reports 2024 compris) se décomposent par section ainsi qu'il suit :

	Budget Primitif 2025	Budget supplémentaire 2025	Total budget 2025
Budget principal - Fonctionnement	1 393 525,00	364 021,08	1 757 546,08
Budget principal - Investissement	628 164,00	605 021,24	1 233 185,24
Budget annexe "Centre de services numériques" - Fonctionnement	2 334 975,00	452 300,15	2 787 275,15
Budget annexe "Centre de services numériques" - Investissement	365 000,00	277 636,91	642 636,91
Budget annexe "Infrastructures numériques" - Fonctionnement	27 912 800,00	10 362 369,44	38 275 169,44
Budget annexe "Infrastructures numériques" - Investissement	47 406 500,00	16 484 447,28	63 890 947,28

Adoptée à l'unanimité

2. Approbation de l'annexe environnementale du budget principal – Exercice 2024

Conformément à la réglementation en vigueur, le syndicat mixte doit présenter une annexe environnementale avec son compte administratif du budget principal. Cette modalité n'ayant pas été remplie lors du vote du 1er avril 2025, le Président propose de corriger cet oubli par la présentation de la présente annexe ainsi complétée avec les dépenses réalisées en 2024 sur le budget principal.

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
Subventions d'investissement versées	5 486,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 486,84 €
Autres immobilisations incorporelles	1 144,80 €	0,00 €	0,00 €	1 144,80 €	0,00 €
Constructions	2 805,60 €	0,00 €	2 805,60 €	0,00 €	0,00 €
Autres	109 451,85 €	0,00 €	109 451,85 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles en cours	633 752,02 €	633 752,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations pour le compte de tiers	297 334,75 €	0,00 €	297 334,75 €	0,00 €	0,00 €
Total	1 049 975,86 €	633 752,02 €	409 592,20 €	1 144,80 €	5 486,84 €

La classification dépend de l'objet des dépenses ;

- Les matériels informatiques ont une nature plutôt défavorable,
- Les travaux d'aménagement des locaux ont plutôt un impact favorable, du fait de la récupération de la chaleur fatale du centre de données.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver l'annexe environnementale au compte administratif 2024 du budget principal

Adoptée à l'unanimité

3. Contribution ENT de l'année scolaire 2024-2025

Madame LHOMME arrive au moment de l'examen de la délibération n°3.

Comme le prévoit la Charte de fonctionnement du service mutualisé des espaces numériques de travail, le Comité syndical doit se prononcer sur la tarification du service au regard des dépenses réelles constatées pour l'année scolaire 2024-2025. Le service a concerné 41 111 élèves dans 472 écoles maternelles et primaires du département de la Somme. Ce service comprend également la création de comptes pour 131 enfants inscrits en IMEI.

Au regard des éléments présentés, le Président propose de fixer la contribution par élève pour le périmètre des membres du syndicat mixte, à 7,10€ par élève au lieu de 7,40€.

Somme Numérique

Objet	Montant € TTC
EDIFICE plateforme ENT	52 293,19
Madmagz	33 978,33
Edumedia	26 146,59
Universalis	45 106,99
PJD Licence noteBook Smart 3ans	2 928,64
Edifice - Montée de version sécurité renforcée	2 718,17
Personnel et charges support	112 000,00
CANOPE	15 000,00
TOTAL dépenses année scolaire 2024-2025	290 171,91
Contribution 2025 € TTC /élève	7,11

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident de fixer la contribution du service mutualisé des Espaces Numériques de Travail à 7,10€ par élève pour l'année scolaire 2024-2025, pour les collectivités et établissements situés sur les territoires membres de Somme Numérique. La contribution du service mutualisé des Espaces Numériques de Travail est fixée à 12,00€ par élève pour l'année scolaire 2024-2025, pour les collectivités et établissements du département de la Somme situés en dehors des territoires membres de Somme Numérique ou pour les collectivités et établissements situés sur les territoires membres hors du Département de la Somme (Seine Maritime).

Adoptée à l'unanimité

4. Révision de la grille tarifaire 2025

Le comité syndical a validé par délibération du 6 janvier 2025, la grille tarifaire des services numériques fournis par le syndicat mixte. Afin de tenir compte des nouvelles orientations de prix et des coûts associés au service, le Président propose d'ajouter à la grille de tarifs 2025 la contribution associée au nouveau groupement de commandes dénommé « Solutions informatiques et connectivité » créé par délibération du 1er avril 2025.

En effet, pour permettre l'équilibre du service constitué par le syndicat mixte au titre de ce groupement, la convention constitutive dispose :

« Chaque membre du groupement s'engage à verser une participation financière correspondant à 5% du montant des achats effectués dans le cadre de chaque commande. Cette participation est fixée à un montant minimum de 54 € et plafonnée à 1 200 € par commande. Les contributions collectées sont exclusivement destinées à couvrir les frais d'ingénierie nécessaires à la mission de coordination assurée par Somme Numérique. Ces frais incluent notamment :

- La définition et la formalisation des besoins des membres ;
- La passation et la gestion des marchés publics ;
- Le suivi financier des opérations menées ;
- La gestion des relations avec les prestataires.

Dans ce groupement, le syndicat mixte exécute les marchés et refacture ensuite les matériels aux membres concernés sur des comptes de tiers ; les collectivités et établissements publics deviennent bien propriétaires de ces équipements ou solutions logicielles. Le syndicat mixte déduira de la facture les subventions éventuellement perçues pour ces acquisitions (FEDER pour Mairie connectée).

Le Président propose ainsi de compléter la grille des tarifs 2025 :

Contribution à hauteur de 5% de la valeur € HT de la commande

Valeur minimum de 45€ HT, soit 54€ TTC

Valeur maximale de 1000€ HT, soit 1200€ TTC

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver la révision de la grille tarifaire des services numériques du syndicat mixte Somme Numérique.

Adoptée à l'unanimité

5. Généralisation Territoires connectés – plan de financement et offre de services

Après une année d'expérimentation du déploiement d'un réseau bas débit de type Lora et de différents usages associés à des objets connectés, le Président présente au Comité syndical les conditions d'un déploiement généralisé, en termes de plan de financement de l'opération et de l'offre de services associée. Il s'agirait de proposer aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent, de bénéficier de l'environnement sécurisé d'un réseau public d'objets connectés, comprenant la connectivité et éventuellement une plateforme de visualisation des données et de pilotage des services.

L'offre de services de Somme Numérique est sécurisée de bout en bout sur l'environnement physique des infrastructures publiques ; passerelles Lora reliées sur le réseau de fibre optique et hébergement des données dans le data center.

L'avantage également est que cette infrastructure est neutre et multifonctionnelle. Les données appartiennent aux collectivités et pourront être utilisées pour différents usages, sans blocage technique ou contractuel.

Laurent PARSIS précise que les sites pilotes de l'expérimentation ont permis déjà d'obtenir des retours sur une variété d'usages pouvant être répliqués. Il insiste sur le fait que le modèle de Somme Numérique s'appuie sur la souveraineté des données qui appartiennent aux collectivités, sur la base d'un format interopérable et un langage open source de la plateforme, gage d'indépendance et de pérennité de la solution par rapport aux prestataires privés. Cela permettra également l'utilisation croisée des données, dépassant le cloisonnement des métiers et ouvrant plus de perspectives aux collectivités.

L'exemple est donné du contrôle de la consommation d'eau potable, permettant de valider la présence des personnes sensibles dans les communes.

Philippe VARLET indique également que les collectivités et établissements publics seront invités par courrier à nous remonter leurs projets de connectivité, afin de déterminer les besoins de couverture.

Certaines structures sont déjà en attente de déploiement du réseau bas débit, comme TE80 et d'autres EPCI.

Patricia Poupart souligne l'intérêt de pouvoir réaliser une levée de doute au niveau du remplissage des points d'apport volontaire, en termes d'efficacité du service et d'économie de fonctionnement, ce qui est déjà en cours d'expérimentation sur la communauté de communes Ponthieu Marquenterre.

Jean Gorriez s'interroge sur les possibles connexions avec les compteurs CPL de l'eau et du gaz déjà présents dans les communes et s'il y a possibilité de récupérer les données en temps réels.

Le point de vigilance pour les collectivités est de pouvoir anticiper la récupération de données dans les contrats.

Patricia Poupart voit également l'intérêt de coupler les données collecter avec un SIG.

Modalités de généralisation :

Besoin estimatif de 526 passerelles pour une couverture optimale du département ;

Modélisation sur 10 ans (durée amortissement des passerelles) ;

Budget d'investissement : 3 176 000€ HT

Subventions estimées pour 3 ans (accord FEDER jusqu'à 2027) : 417 000€

Déploiement au fur et à mesure des projets locaux et sous la commande des collectivités ou établissements publics qui solliciteront le syndicat mixte ;

Besoin estimatif de 3 ETP pour suivre le projet, en complément des actions menées par les prestataires privés – mobilisation des ressources internes au démarrage de l'opération et sollicitation de renfort en cas de besoin sur des missions spécifiques.

Contribution annuelle d'accès au service comprenant :

- ✓ Connectivité sur le domaine de la télérelève et la gestion de l'eau potable et de l'assainissement
- ✓ Connectivité sur les autres cas d'usages (gestion bâtementaire, gestion des crues, gestion des déchets ...)
- ✓ Service de visualisation des données à travers une plateforme de données

Afin de donner une dynamique forte au projet et d'amener du volume de capteurs qui amèneront l'équilibre économique de l'opération, le Président propose de valider une progression de ces tarifs de 2026 à 2028.

Modalités liées au capteur :

- ✓ Frais de gestion achat de capteur : 1% du prix du capteur
- ✓ Installation de capteur et configuration (intégration dans le cœur de réseau de Somme Numérique) : 1 % du coût de l'intégrateur
- ✓ Configuration seule (intégration dans le cœur de réseau de Somme Numérique) : 1 % du coût de l'intégrateur
- ✓ Maintenance seule, selon le type de capteur : 3 % du coût de l'intégrateur
- ✓ Location sur 5 ans, installation, configuration, maintenance : sur devis

La projection financière s'établit ainsi comme suit :

Scénario 2 - Médian	Somme Numérique - 10 ans
Durée	10 ans
Taux subvention	60%
Revenus d'exploitation cumulé	24 420 881 €
Charges d'exploitation cumulé	21 770 822 €
Excédent Brut d'Exploitation	5 243 602 €
Amortissement	3 181 794 €
Résultat financier	- 87 398 €
Résultat net	1 872 533 €
Investissement	3 176 000 €
Subvention	417 000 €
Trésorerie cumulée	1 651 093 €
VAN	1 121 848 €
TRI	20%

Le Président précise que le taux de rentabilité prévisionnel du projet doit permettre de réinvestir pour densifier le projet, de faire évoluer les compétences en interne dans le syndicat mixte, de baisser les tarifs de services au bénéfice des membres, ou encore de faire évoluer les usages avec l'intelligence artificielle notamment ...

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver le principe de généralisation du dispositif "Territoires connectés" sur l'ensemble du périmètre d'intervention du syndicat, selon les modalités présentées. Le Comité approuve le plan de financement de l'opération tel que présenté, incluant les modalités de participation financière des collectivités et établissements publics intéressés. Le Président est autorisé à déposer toutes demandes de financement répondant aux critères d'éligibilité de l'opération, notamment les fonds européens FEDER, et en faire bénéficier les membres au travers de l'offre de service souscrite.

L'offre de services associée à ce dispositif, comprenant la connectivité LoRa, l'accès à une plateforme de gestion des données et des services d'accompagnement technique, est approuvée. Le Président est autorisé à signer tout document contractuel ou convention afférent à la mise en œuvre de cette opération.

Adoptée à l'unanimité

6. Emploi permanent Assistant technique des services numériques – rectification pour erreur matérielle

Le Comité syndical a créé l'emploi permanent d'assistant technique des services numériques par délibération du 2 décembre 2024. Afin de confirmer le recrutement conformément à l'expérience et aux qualifications des candidats, il convient d'élargir les grades cités dans la délibération s'agissant d'un poste identifié de catégorie C de la filière administrative, aux grades d'adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2ème classe, Adjoint administratif principal de 1ère classe.

Le Président propose au Comité syndical de valider cet élargissement des grilles de rémunération.

Adoptée à l'unanimité

7. Emploi permanent Chargé de projets usages du réseau - rectification pour erreur matérielle

Le Comité syndical a créé l'emploi permanent de Chargé de projets Usages du réseau par délibération du 2 décembre 2024. Afin de confirmer le recrutement conformément à l'expérience et aux qualifications des candidats, il convient d'élargir les grades cités dans la délibération s'agissant d'un poste identifié de catégorie B de la filière technique, aux grades de technicien, technicien principal de 2ème classe et technicien principal de 1ère classe.

Le Président propose au Comité syndical de valider cet élargissement des grilles de rémunération.

Adoptée à l'unanimité

8. Emploi permanent Chargé de déploiement des infrastructures - modification pour erreur matérielle

Le Comité syndical a créé l'emploi permanent de Chargé de déploiement des infrastructures par délibération du 2 décembre 2024. Afin de confirmer le recrutement conformément à l'expérience et aux qualifications des candidats, il convient d'élargir les grades cités dans la délibération s'agissant d'un poste identifié de catégorie B de la filière technique, aux grades de technicien, technicien principal de 2ème classe et technicien principal de 1ère classe.

Le Président propose au Comité syndical de valider cet élargissement des grilles de rémunération.

Adoptée à l'unanimité

9. Emploi permanent Assistant(e) de gestion- modification pour erreur matérielle

Le Comité syndical a créé l'emploi permanent d'Assistant de gestion par délibération du 2 décembre 2024. Afin de confirmer le recrutement conformément à l'expérience et aux qualifications des candidats, il convient d'élargir les grades cités dans la délibération s'agissant d'un poste identifié de catégorie C de la filière administrative, aux grades d'adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2ème classe, Adjoint administratif principal de 1ère classe.

Le Président propose au Comité syndical de valider cet élargissement des grilles de rémunération.

Adoptée à l'unanimité

Une vidéo de présentation du projet ENT (Espace Numérique de Travail) en Hauts-de-France a été diffusée aux élus. Réalisée à l'occasion d'une réunion qui s'est tenue le mardi 17 juin à Lille, cette vidéo avait pour objectif d'introduire les grandes lignes du projet, d'en illustrer les enjeux et de valoriser les actions menées dans la région.

Cliquez sur le lien ci-dessous pour accéder à la vidéo:

<https://rougevif.ziflow.io/proof/93nebai2ab3hklup60spt5avm9>

Information du Président

1. Révision des statuts

Suite à une remarque formulée par la préfecture concernant les règles de comptabilisation du quorum, Somme Numérique a engagé une démarche approfondie de relecture et de révision de ses statuts afin d'apporter les clarifications nécessaires et garantir leur conformité aux exigences légales. Cette initiative vise à renforcer la transparence et la sécurité juridique des procédures internes de l'organisme. Dans ce cadre, Somme Numérique a mobilisé son service juridique, qui s'est entouré de l'expertise d'une avocate spécialisée, afin de mener une révision complète des dispositions statutaires.

Ce travail ne s'est pas limité à la seule question du quorum, mais a permis de revoir en profondeur l'ensemble des règles régissant le fonctionnement de l'organisation, notamment en ce qui concerne la gouvernance, les modalités de prise de décision après les élections municipales ou départementales et les mécanismes de contrôle interne. Il s'agit également d'ouvrir les offres de services numériques aux structures associatives notamment entièrement contrôlées par des fonds publics.

L'objectif de cette refonte est double : d'une part, préciser avec rigueur les règles applicables afin d'éviter toute ambiguïté pouvant prêter à interprétation, et d'autre part, moderniser les statuts.

Le Président présente ici les premières ébauches de cette révision, dans la perspective de recueillir des observations et de proposer une version finalisée lors de la séance du Comité syndical du 13 octobre 2025.

Pour mémoire, les membres du syndicat mixte seront appelés à se prononcer sur le nouveau projet de statut dans un délai de 3 mois après approbation par délibération du Comité syndical.

2. DECISION DU PRESIDENT

D117_Virement de crédits budget principal du 30/04/2025 - les crédits votés à l'article 2032 sont insuffisants pour passer commande auprès du fournisseur Ewill (marché Développement de la solution DOLIBARR), la décision a permis d'abonder le chapitre 20 en dépense d'investissement par des crédits disponibles au chapitre 4581001, à hauteur de 30.000 €.

3. Délibérations du Bureau en date du 10/06/2025

1. Attribution du marché « Acquisition et maintenance de matériel bureautique – Imprimantes et copieurs et services associés » - **adoptée à l'unanimité**
2. Avenant à l'accord-cadre de télécommunications : prise en compte de l'acquisition d'EVERKO par CELESTE et modification du titulaire du lot 07- **adoptée à l'unanimité**
3. Avenant n°2 au marché « accord-cadre d'extension du réseau de communications électroniques à très haut débit » - **adoptée à l'unanimité**
4. Avenant n° 6 à la convention de participation financière du 26 juillet 2019 - Mise en œuvre du SDTAN de la Somme Programme opérationnel 2019 – 2024 FttH- **adoptée à l'unanimité**
5. Accord-cadre « Expérimentation de déploiement d'un réseau bas débit d'objets connectés » – protocole transactionnel- **adoptée à l'unanimité**
6. Approbation d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un terrain pour la pose d'un pylône de téléphonie mobile à SAULCHOY- **adoptée à l'unanimité**

Liste des délibérations examinées par le Comité syndical

1. Budgets supplémentaires 2025 **adoptée à l'unanimité**
2. Approbation de l'annexe environnementale du budget principal – Exercice 2024 **adoptée à l'unanimité**
3. Contribution ENT de l'année scolaire 2024-2025 **adoptée à l'unanimité**
4. Révision de la grille tarifaire 2025 **adoptée à l'unanimité**
5. Généralisation Territoires connectés – plan de financement et offre de services **adoptée à l'unanimité**
6. Emploi permanent Assistant technique des services numériques – rectification pour erreur matérielle **adoptée à l'unanimité**
7. Emploi permanent Chargé de projets usages du réseau - rectification pour erreur matérielle **adoptée à l'unanimité**
8. Emploi permanent Chargé de déploiement des infrastructures - modification pour erreur matérielle **adoptée à l'unanimité**
9. Emploi permanent Assistant(e) de gestion- modification pour erreur matérielle **adoptée à l'unanimité**

Les sujets de l'ordre de du jour étant épuisés, la séance est levée à 18h30.